



## CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 27 juin 2018

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

### PROCÈS VERBAL 72

---

---

*Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.*

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 27 juin 2018 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Jim Watson préside l'assemblée.

Avant un moment de recueillement, la conseillère Marianne Wilkinson mentionne le décès récent de Ken Braun, ancien échevin de la Ville de Kanata.

À son tour, le conseiller George Darouze signale le décès de Philip McEvoy, ancien conseiller du canton d'Osgoode.

Le maire accompagne ensuite le Conseil dans un moment de silence et de recueillement à la mémoire de M. Braun et de M. McEvoy.

### **HYMNE NATIONAL**

L'hymne national est interprété par Anisha Gulati.

## **ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES**

### **RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE**

Le maire Watson décerne le Prix de bâtisseur de la Ville aux deux femmes que voici :

June Girvan est une activiste accomplie des causes sociales, une bâtitseuse communautaire et une défenseure des droits de la personne et de la justice sociale au Canada. Elle lutte pour l'éducation, la protection et la prise de parole des enfants, des jeunes et des Canadiens nouvellement arrivés. Présidente intérimaire de Black History Ottawa et fondatrice du J'Nikira Dinqinesh Education Centre à Ottawa, où elle est bénévole en chef, M<sup>me</sup> Girvan a reçu diverses distinctions. En effet, elle a remporté le prix spécial de la Fondation canadienne des relations raciales pour son rôle de championne communautaire ainsi que le prix Martin Luther King DreamKeeper pour son leadership et son engagement exceptionnels au sein de son milieu.

Agnes Warda est présidente de la Glens Community Association depuis 2004. Elle est à la tête du Conseil des associations communautaires de Knoxdale-Merivale, qu'elle a contribué à fonder, et siège au conseil d'administration de la Fédération des associations civiques d'Ottawa-Carleton. Qui plus est, elle a participé à l'examen du Plan directeur de la Ceinture de verdure, à titre de membre de la Coalition pour la sauvegarde de la Ceinture de verdure, et a siégé au Comité consultatif sur les questions rurales d'Ottawa. Depuis 2010, M<sup>me</sup> Warda joue un rôle actif au sein de la section d'Ottawa de la Quality Care Alliance, où elle défend l'amélioration des soins à domicile pour les aînés. D'ailleurs, plus récemment, elle a mis en place pour cette tranche d'âge un programme d'exercice bien populaire au Centre communautaire Tanglewood. De 2001 à 2014, elle a siégé au conseil d'administration du Congrès canadien polonais.

## **APPEL NOMINAL**

Tous les membres sont présents pour la réunion, à l'exception du conseiller J. Mitic.

## **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 13 juin 2018.

## **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES**

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

## **COMMUNICATIONS**

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- L'AMO fait front commun avec le Canada et l'Ontario concernant l'ALENA

Réponses à des demandes de renseignements:

- OCC 10-18 - Parc et espaces cyclables

Commission de services policiers d'Ottawa :

- La Commission de services policiers d'Ottawa approuve la demande pour de nouveaux policiers du Service de police d'Ottawa

## **ABSENCES**

Le conseiller J. Mitic a prévenu qu'il serait absent de la réunion du le 27 juin 2018 (Voir la motion no 71/13 du 13 juin 2018).

## MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

### MOTION NO 72/1

Motion du conseiller D. Deans  
Appuyée par le conseiller J. Harder

**Que le rapport de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. intitulé «Rapport annuel de 2017 de l'actionnaire de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.»; le rapport n° 15 de la Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 16 du Comité de la vérification; le rapport n° 34 du comité des services communautaires et de protection ; le rapport n° 21 Comité de l'environnement et de la protection climatique ; le rapport n° 65A Comité de l'urbanisme rapport; le rapport n° 19 Commission du transport en commun et les rapports du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 22 juin 2018» et «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil du 13 juin 2018» soient reçus et examinés; et**

**Que les *Règles de procédure* soient suspendues pour la réception et l'examen des articles 1 et 2 du rapport n° 66 du Comité de l'urbanisme.**

***La suspension des Règles est demandée pour l'article 1 du rapport n° 66 du Comité de l'urbanisme afin de donner au requérant suffisamment de temps pour préparer sa présentation au Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la Commission de la capitale nationale pour refléter la décision du Conseil.***

***La suspension des Règles est demandée pour l'article 2 du rapport n° 66 du Comité de l'urbanisme afin que le Conseil puisse examiner ce rapport dans les limites du délai réglementaire de 90 jours et***

**Que, conformément au paragraphe 35 (5) du *Règlement de procédure 2016-377*, le Conseil reçoive et examine l'article 3 du rapport n° 66 du Comité de l'urbanisme.**

**Que le Conseil suspende l'application du paragraphe 33(4) du *Règlement de procédure* pour pouvoir recevoir des réponses à ses demandes d'information OCC 10-18, réponses qui seront ajoutées à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité des transports.**

ADOPTÉE

## RAPPORTS

SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. RAPPORT ANNUEL DE 2017 DE LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.</li></ol> |
|---|

## RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le conseil municipal :**

1. **Reçoive les états financiers consolidés audités de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés dans son Rapport annuel, soit le document no 1 ;**
2. **Nomme KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre 2018 ;**
3. **Approve les recommandations formulées par le Comité de nomination des membres du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., plus précisément que le Conseil municipal nomme les personnes mentionnées dans le document no 2 (ci-joint), afin qu'elles siègent au conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa pour un mandat de la durée précisée ; et**

4. **Autorise le maire et le greffier municipal et avocat général à signer au nom de la Ville d'Ottawa, en sa qualité d'actionnaire de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., une résolution écrite énonçant les résolutions approuvées par le Conseil municipal.**

ADOPTÉE

Jim Durrell, président du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., et Bryce Conrad, président et chef de la direction de la Société, résument le rapport annuel. Une copie de cette présentation est conservée au greffe municipal.

Les recommandations du rapport sont ensuite présentées au Conseil et ADOPTÉES.

#### **PAUSE POUR TENIR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE MARCHÉS D'OTTAWA MARKETS**

##### **MOTION NO 72/2**

**Motion du conseiller D. Deans  
Appuyée par le conseiller J. Harder**

**Que le Conseil fasse une pause pour tenir l'assemblée générale annuelle des membres de Marchés d'Ottawa Markets et qu'à la fin de l'assemblée générale annuelle, la réunion du Conseil reprenne.**

ADOPTÉE

Le Conseil municipal suspend la séance à 11 h 13 pour l'assemblée générale annuelle des membres de Marchés d'Ottawa Markets, puis la reprend à 12 h 1.

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

2. RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
2018 DU T1 DU CONSEIL DE SANTÉ POUR LA  
CIRCONSCRIPTION SANITAIRE DE LA VILLE D'OTTAWA

**RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ**

**Que le Conseil municipal approuve la création de 6 ETP, qui  
seront entièrement financés par la province.**

ADOPTÉE

**GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL**

3. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
ET MOTIONS DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT  
LE 22 JUIN 2018

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.**

REÇUE

## RAPPORTS DES COMITÉS

### RAPPORT NO 16 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

<p>4. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE 2017 DE LA VILLE D'OTTAWA</p>
--

#### RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'ébauche des états financiers consolidés de 2017 de la Ville d'Ottawa.

#### MOTION NO 72/3

Motion du Conseiller A. Hubley  
Appuyée par Conseiller J. Cloutier

**ATTENDU QUE** les résultats de la vérification ont été préparés sous forme préliminaire et présentés comme tels au Comité de vérification lors de sa réunion du 14 juin 2018, en tant que Document 2 du rapport intitulé « États financiers consolidés de 2017 de la Ville d'Ottawa » (ACS2018-CSD-FIN-0015) et

**ATTENDU QUE** la vérification continue jusqu'à l'approbation par le Conseil le 27 juin 2018 et

**ATTENDU QUE** des modifications aux résultats de la vérification de 2017 ont été apportées après la diffusion de l'ordre du jour du Comité de vérification, car les vérificateurs avaient clarifié leur libellé afin de refléter les informations les plus actuelles disponibles et

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été identifiées et ont fait l'objet d'une présentation à la réunion du Comité de vérification du 14 juin 2018 et

**ATTENDU QUE** ces modifications justifiaient une correction technique aux états financiers, présentée en tant que Document 1 du rapport sur les états financiers consolidés de 2017 et



**ATTENDU QUE** la correction technique nécessite l'élimination de texte dans la troisième phrase du paragraphe (c) de la note 11 comme suit :

**« ...La Ville a déduit la créance à long terme de Project Co de la dette à long terme payable aux prêteurs à long terme pour le principal de 225 000 dollars ~~et les intérêts connexes de 190 733 \$~~ sur l'état consolidé de la situation financière. »**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU** que les documents 1 et 2 soient modifiés en les remplaçant par les documents ci-joints.\*

ADOPTÉE

\* Les documents modifiés sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n° 72/3, sont présentées au Conseil et ADOPTÉES

5. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – RAPPORT SUR LES SUIVIS DE VÉRIFICATIONS ET LES RAPPORTS DÉTAILLÉS CONNEXES
--

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Prenne acte du rapport sur les suivis de vérifications et les rapports détaillés connexes;**
- 2. Prenne acte des recommandations sur l'examen du dossier de décision du programme de matières organiques triées à la source et de les approuver;**
- 3. Prenne acte des recommandations sur le suivi de la vérification de 2011 des pratiques de gestion des contrats – Contrat de la décharge du chemin Springhill – et le suivi des procédures de vérification de 2018 et de les approuver.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 34 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE  
PROTECTION

6. RAPPORT D'ACTION DE PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA 2017

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le conseil reçoit ce rapport à titre d'information.**

REÇUE

7. ENVELOPPE DE FINANCEMENT NO 4 DU PLAN  
D'INVESTISSEMENT POUR LE SECTEUR DU LOGEMENT  
SOCIAL ET L'ITINÉRANCE POUR LES SERVICES DU LOGEMENT  
– PRESTATIONS DE LOGEMENT

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil délègue au directeur, Services du logement, le pouvoir d'attribuer des allocations de logement et des suppléments de loyer sur l'enveloppe de financement no 4 du Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance (PISLSI) en fonction de la demande et des besoins, conformément au présent rapport, au lieu du modèle actuel qui cible un nombre déterminé de ménages pour chaque type de prestations de logement (c.-à-d. les suppléments de loyer et les allocations de logement).**

ADOPTÉE

<p>8. RÉVISION DES RÈGLEMENTS ENCADRANT LES PERMIS DE MAISON DE CHAMBRES</p>
--

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

1. **sous réserve de l'approbation des définitions liées aux maisons de chambres figurant dans le rapport de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique intitulé Révision du zonage résidentiel R4 et à logements multiples (ACS2018-PIE-EDP-0016), d'approuver :**
  - a) **la modification de l'annexe 26 du Règlement harmonisé sur les permis (no 2002-189, dans sa version modifiée) portant sur les maisons de chambres, conformément au document 1 et au présent rapport, afin d'abroger et de remplacer certaines définitions et d'en ajouter de nouvelles;**
  - b) **la modification du Règlement sur les normes d'entretien des biens (no 2013-416, dans sa version modifiée) afin d'y intégrer la nouvelle définition nécessaire, conformément au document 1 et au présent rapport;**
2. **approuve l'apport de modifications mineures à l'annexe 26 du Règlement harmonisé sur les permis (no 2002-189, dans sa version modifiée) pour clarifier la partie sur les maisons de chambres, conformément au document 1 et au présent rapport;**
3. **autorise le directeur des Services des règlements municipaux à apporter des ajustements mineurs aux règlements municipaux modificatifs, et à parachever ces règlements.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 21 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION  
CLIMATIQUE

9. **ÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE : COMPTE RENDU SUR LA PHASE 2  
DE LA STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ D'OTTAWA POUR LA  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. prenne connaissance de la situation de la mise en œuvre de la stratégie Évolution énergétique, comme elle est décrite dans le présent rapport et jointe à titre de pièces 1 et 3;**
- 2. approuve la liste des projets qui seront financés au moyen des dividendes excédentaires d'Hydro Ottawa pour 2018, comme ils sont décrits dans le présent rapport et énumérés dans la pièce 2.**

ADOPTÉE

10. **RAPPORT D'EXAMEN ANNUEL 2017 DU SYSTÈME DE GESTION  
DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil prenne connaissance du Rapport d'examen annuel 2017 du système de gestion de la qualité de l'eau potable.**

REÇUE

11. OBJECTIF PROPOSÉ DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA VILLE

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil adopte une cible municipale de réduction des émissions de GES de 20 % inférieure aux niveaux de base de 2012 à atteindre d'ici 2024.**

ADOPTÉE avec la dissidence de la conseillère J. Harder.

12. MOTION – CONSULTATION DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE OBLIGATION DE FOURNIR UN SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES LORS DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX DEVANT COMPTER AU MOINS 500 PARTICIPANTS

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil demande :**

- 1. Au Bureau central des activités, en collaboration avec la Direction générale des travaux publics et de l'environnement (DGTPE) et la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI), de consulter officiellement les organisateurs d'événements spéciaux concernant une nouvelle obligation de collecte du recyclage et des déchets organiques lors des événements susceptibles d'attirer au moins 500 personnes à la fois;**
- 2. Au Bureau central des activités, en collaboration avec la DGTPE et la DGLCI, de discuter avec les organisateurs d'événements spéciaux pour déterminer comment la Ville peut les aider à mettre en œuvre un tel programme de réduction et de réacheminement des déchets;**

3. **Au Bureau central des activités de présenter au Comité de l'environnement et de la protection climatique, en juin 2019, un rapport sur la consultation et toute recommandation qui en découle.**

ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion suivante, pour remplacer les recommandations du Comité :

#### **MOTION NO 72/4**

Motion de : Conseiller S. Moffatt  
Appuyée par : Conseiller J. Leiper

**ATTENDU QUE** l'industrie des événements spéciaux et des festivals d'Ottawa est active et dynamique et qu'elle contribue grandement au tissu économique, social, culturel et religieux de la ville et

**ATTENDU QUE** le terme « événement spécial » est défini de façon générale dans le Règlement sur les événements spéciaux comme incluant « une foire, un festival ou un événement social, récréatif, éducatif, communautaire ou autre », donc une manifestation sportive ou une course et

**ATTENDU QUE**, selon les estimations, les événements spéciaux contribuent à hauteur de millions de dollars à l'économie municipale et créent de l'emploi pour des centaines de personnes;

**ATTENDU QUE** bon nombre d'organiseurs d'événements spéciaux ont adopté des pratiques durables pour réduire leur empreinte de carbone et leur quantité de déchets et qu'ils utilisent des produits écologiques;

**ATTENDU QUE** la population s'attend maintenant à ce que le recyclage et les déchets organiques soient collectés dans les lieux publics et lors des événements spéciaux;

**ATTENDU QUE** les organisateurs d'événements spéciaux extérieurs susceptibles d'attirer au moins 500 personnes sont encouragés à collecter le recyclage et les déchets organiques, mais n'y sont pas tenus;

**ATTENDU QUE** les déchets des événements spéciaux qui ne sont pas recyclés ou compostés sont ultimement envoyés dans les décharges, dont la capacité est limitée et de plus en plus réduite;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a publié un Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques le 16 novembre 2017, qui exigera que tous les déchets organiques soient éliminés de la décharge d'ici 2023 et

**ATTENDU QUE**, dans le cadre du point sur le programme de déchets organiques séparés à la source (ACS2018-PWE-GEN-0003) en mars 2018, les membres du personnel ont indiqué qu'ils élaboreraient un plan abordant les changements provinciaux, qui comprendra des consultations auprès du public et des intervenants, afin d'atteindre l'objectif de l'interdiction de déchets organiques dans les décharges d'ici 2023;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre des exigences provinciales peut entraîner des coûts importants pour les événements spéciaux et

**ATTENDU QUE** de nombreux événements spéciaux exigeraient un budget plus élevé afin de satisfaire aux exigences en matière de recyclage et de déchets organiques et que le cycle de planification budgétaire dure au moins un an, ce qui peut comprendre les demandes de subvention et les accords de commandite;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil demande :

- 1.** à la Direction générale des services de protection et d'urgence d'examiner le Règlement municipal sur les événements spéciaux se tenant sur une propriété publique ou privée (2013-202), dès que possible, dans le cadre du plan de travail pour l'examen des règlements du prochain mandat du Conseil;
- 2.** au personnel d'inclure le recyclage et la collecte des déchets organiques dans la portée de l'examen du Règlement municipal sur les événements spéciaux se tenant sur une propriété publique ou privée (2013-202);
- 3.** au Bureau central des activités, en collaboration avec la Direction générale des travaux publics et de l'environnement et la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, de continuer à

**communiquer avec les organisateurs d'événements spéciaux afin de déterminer les ressources disponibles pour appuyer les événements spéciaux et faire en sorte que le recyclage et la collecte des déchets organiques soient en place pour tous les événements d'envergure durant la saison des festivals 2020 et**

- 4. que le personnel de la Ville continue de travailler avec les organisateurs d'événements spéciaux, y compris, mais sans s'y limiter, le réseau Festivals d'Ottawa, la Coalition de l'industrie de la musique d'Ottawa, Tourisme Ottawa et leurs membres respectifs, afin de sensibiliser, d'éduquer et d'encourager l'adoption de meilleures pratiques de gestion des déchets par toute la communauté des événements spéciaux.**

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion n° 72/4, sont présentées au Conseil et ADOPTÉES.

DIRECTIVES AU PERSONNEL :

Que le personnel de la Ville, au cours de la même période et en respectant les mêmes échéances que celles des objectifs pour les flux de déchets organiques et de recyclage pour les festivals d'Ottawa, établisse également un objectif pour les parcs et les installations de la Ville, en respectant la même échéance de 2020, et un plan de mise en œuvre.



13. MOTION – DEMANDE FAITE AU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO D'ACCORDER AUX MUNICIPALITÉS LE POUVOIR D'APPROUVER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE DÉCHARGES PUBLIQUES

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil demande au gouvernement de l'Ontario d'accorder aux municipalités le pouvoir et les fonds nécessaires à l'approbation des projets de décharge sur leur territoire ou un territoire adjacent, conformément à la lettre provisoire ci-jointe (sujette à des changements mineurs, selon l'avis du Bureau du maire), notamment :**

- **de réitérer sa demande du 11 avril 2018 concernant le pouvoir et les fonds nécessaires à la réglementation des flux des déchets industriels, commerciaux et institutionnels ainsi que des déchets de construction et de démolition;**
- **de demander des fonds additionnels au gouvernement provincial pour couvrir les coûts supplémentaires qui seront engagés par la Ville si elle jouit de ces nouveaux pouvoirs.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 65A DU COMITÉ DE L'URBANISME

14. MODIFICATIONS AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – SECTEUR DES STATIONS CLEARY ET NEW-ORCHARD

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil :**

1. **adopte la modification au Plan officiel permettant de créer une nouvelle politique propre au secteur des stations Cleary et New-Orchard, comme l'expose en détail le document 1;**
2. **adopte la modification au Plan officiel visant le Plan secondaire Chemin-Richmond/Westboro, afin de supprimer les terrains concernés par la politique propre au secteur à l'étude des stations Cleary et New-Orchard, comme l'expose en détail le document 2;**
3. **demande au personnel de procéder à la révision du Plan de conception communautaire de Westboro/chemin Richmond, dans le but de retirer les politiques et les cartes qui s'appliquent à la nouvelle Politique propre aux stations Cleary et New Orchard;**
4. **adopte la modification au Règlement de zonage permettant de modifier le zonage de terrains situés dans le secteur des stations Cleary et New-Orchard, comme l'expose en détail le document 3, dans sa version modifiée par ce qui suit :**
  - **le déplacement de la limite ouest pour inclure la portion ouest de l'avenue Edgeworth, et que la carte no 4 du document 3 soit remplacée par la carte figurant dans la motion no PLC 65/1:**

5. charge le personnel de procéder à une modification au Règlement de zonage par la voie d'un rapport d'ensemble, au moment de l'entrée en vigueur des dispositions relatives aux immeubles de grande hauteur, figurant dans l'annexe pertinente, afin d'y exempter le secteur à l'étude des stations Cleary et New Orchard des dispositions relatives aux immeubles de grande hauteur.
6. qu'en vertu du paragraphe 34(17) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.

ADOPTÉE

15. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 929, CHEMIN RICHMOND ET 108, AVENUE WOODROFFE
---

#### RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 929, chemin Richmond et le 108, avenue Woodroffe, afin de permettre la construction d'un immeuble polyvalent de 20 étages, comme l'expose en détail le document 2.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 66 DU COMITÉ DE L'URBANISME

16. DEMANDE DE MODIFICATION DE L'HÔTEL CHÂTEAU LAURIER, BIEN-FONDS SITUÉ AU 1, RUE RIDEAU ET DÉSIGNÉ AUX TERMES DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil :**

1. **approuve la demande de modification du Château Laurier, bien-fonds situé au 1, rue Rideau et désigné aux termes de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, conformément aux plans reçus le 9 et le 30 mai 2018; assujettie à la condition que le personnel travaillera avec le requérant pour rendre le rajout proposé plus compatible visuellement avec le Chateau Laurier avant l'approbation du plan d'implantation, comme suit :**
  - a. **en utilisant davantage un revêtement extérieur en calcaire d'Indiana de manière à réduire le contraste et renforcer le lien du rajout au bâtiment existant;**
  - b. **en sculptant et reculant la façade nord du rajout et en rompant son uniformité à l'aide d'éléments et de formes tirés précisément de la riche palette de formes du Chateau Laurier et reliés à ces formes;**
  - c. **en modifiant l'expression architecturale des façades nord, ouest et est pour introduire une fenestration, des détails et des proportions géométriques tirées précisément des éléments du Chateau Laurier et reliés à ceux-ci;**

- d. que le requérant révisé les plans reçus le 9 mai et le 30 mai 2018 pour qu'ils reflètent les modifications de concept décrites précédemment;
  - e. que le directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique reçoivent le pouvoir déléguer d'approuver lesdites modifications au permis en matière de patrimoine.
2. délègue au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs à la conception;
  3. retire les pouvoirs délégués au Comité de l'urbanisme pour l'approbation du plan d'implantation afin de s'assurer que les modifications requises pour rendre la demande conforme aux normes et aux lignes directrices en matière de conservation de lieux patrimoniaux, comme mentionné au paragraphe 2, sont mises en œuvre;
  4. demande au personnel de soumettre la demande du plan d'implantation au Sous-comité du patrimoine bâti aux fins de commentaires avant de la déposer au Comité de l'urbanisme;
  5. délivre un permis en matière de patrimoine expirant trois ans après la date de délivrance;
  6. renonce à la signification de l'avis prévu au paragraphe 29(3) et à l'alinéa 34a) du Règlement de procédure pour pouvoir étudier le présent rapport à sa réunion du 27 juin 2018.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 7 août 2018.)

**(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)**

ADOPTÉE

17. DEMANDE DE MODIFICATION DU 255, RUE MACKAY, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE NEW EDINBURGH ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. approuve la demande de modification du bâtiment situé au 255, rue MacKay, conformément aux plans présentés par Robertson Martin architectes et reçus le 8 juin 2018;**
- 2. approuve la demande de démolition du garage existant et de construction d'un nouveau garage dans l'allée Avon, conformément aux plans présentés par Robertson Martin architectes et reçus le 8 juin 2018;**
- 3. approuve le plan de l'aménagement paysager présenté par Robertson Martin architectes et reçus le 8 juin 2018;**
- 4. délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception;**
- 5. délivre le permis en matière de patrimoine dont la date d'expiration est fixée à deux ans après la date d'émission;**

6. **renonce à la signification de l'avis prévu au paragraphe 29 (3) et à l'alinéa 34 a) du Règlement de procédure pour pouvoir étudier le présent rapport à sa réunion du 27 juin 2018, de façon à respecter le délai de 90 jours prévu par la loi.**

**(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 5 juillet 2018.)**

**(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)**

ADOPTÉE

18. <b>MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 255, RUE MACKAY</b>
--

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ, TEL QUE MODIFIÉE**

**Que le Conseil :**

1. **examine ce rapport lors de sa réunion du 27 juin 2018, en application du paragraphe 35(5) du Règlement de procédure (no 2016-377); et**
2. **approuve la modification apportée au Règlement de zonage 2008-250 concernant le 255, rue MacKay afin d'y autoriser la construction d'une habitation jumelée, comme l'illustre le document 2.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 19 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

19. AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET  
CESSATION DE PROJETS – TRANSPORT EN COMMUN

**RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

**Que le Conseil :**

1. autorise la cessation des projets d'immobilisation énumérés dans le document 1 ;
2. approuve les ajustements budgétaires décrits dans le document 2 ;
3. permet que les projets mentionnés dans le document 3 qui se qualifient pour une clôture restent ouverts ;
4. approuve de retourner les soldes de financement ou (besoin de fonds) suivants et d'éliminer le pouvoir d'endettement en raison de la clôture des projets et des ajustements budgétaires :
  - a) recettes : 2,4 million de dollars
  - b) réserves financées par les recettes fiscales: 969 mille de dollars ;
  - c) redevances d'aménagement : (2,3 million de dollars) ;
  - d) 6,5 million de dollars se rapportant au pouvoir d'endettement.

ADOPTÉE



## ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

### RAPPORT NO 16 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

A. ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE 2017

#### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve l'ébauche des états financiers du fonds d'amortissement de 2017.**

ADOPTÉE

### RAPPORT NO 34 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

B. PROPOSITION DE NOM COMMÉMORATIF – PARC DON-BOUDRIA

#### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve la proposition visant à nommer le futur parc à aménager dans le parc 120 des phases 5 et 6 de l'ensemble Encore, à l'angle de la promenade Jerome Jodoin et de la promenade Décoeur, « parc Don-Boudria ».**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 21 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION  
CLIMATIQUE

Le point C de l'ordre du jour pour approbation en bloc, qui avait initialement été retiré, est finalement ADOPTÉ tel quel, sans discussion.

C. ÉTATS FINANCIERS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS  
SOLIDES PAR LA VILLE - RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION  
EXTERNE DE 2017

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que Conseil de prenne connaissance de ce rapport.**

REÇUE

RAPPORT NO 65A DU COMITÉ DE L'URBANISME

D. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 4791, RUE BANK

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 4791, rue Bank, afin de permettre l'aménagement du terrain en lotissement résidentiel connu sous le nom de lotissement Cowan's Grove/Kellam Lands, zone 9b en détail dans le document 2.**

ADOPTÉE

**E. ZONAGE : MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES PLAINES  
INONDABLES – PHASE 2**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES**

**Que le Conseil approuve des modifications au Règlement de zonage 2008-250 de la façon illustrée dans le document 1 et précisée dans le document 3.**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'URBANISME**

**Que le Conseil approuve des modifications au Règlement de zonage 2008-250 de la façon illustrée dans le document 2 et précisée dans le document 4.**

ADOPTÉE

**F. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – UNE PARTIE DU  
175 ET UNE PARTIE DE 375 CHEMIN MARCH VALLEY**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage no 2008-250 relativement à une partie du 175 et à une partie du 375, chemin March Valley, afin de permettre un terrain de golf comme utilisation temporaire pour une période de trois ans, comme le précise le document 2.**

ADOPTÉE

- G. ZONAGE - APPLICATION DE LA ZONE SOUS-JACENTE DE QUARTIERS ÉTABLIS À DES TERRAINS SITUÉS DANS LES SECTEURS DU LAC DOW, DE LINDENLEA, DE VANIER ET D'OVERBROOK

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve la modification qui a été apportée au Règlement de zonage 2008-250 afin que la zone sous-jacente de quartiers établis soit élargie et s'applique aux terrains situés dans les secteurs du lac Dow, de Lindenlea, de Vanier et d'Overbrook, comme l'expose en détail le document 2.**

ADOPTÉE

- H. ZONAGE – PROMENADE ISLAND PARK, CROISSANT ISLAND PARK ET AVENUE HARMER SUD – DISPOSITIONS RELATIVES AU RETRAIT MINIMAL DE COUR AVANT

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les propriétés résidentielles donnant sur la promenade Island Park et le croissant Island Park, entre la promenade Sir John A. Macdonald et l'avenue Carling, ainsi que les 302 et 304, avenue Harmer Sud, afin de modifier les dispositions relatives au retrait de cour avant, comme l'expose en détail le document 2.**

ADOPTÉE

- I. DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE VOIE PUBLIQUE –  
PLACE WINTERSET PLACE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve le changement du nom de la voie publique « place Winterset Place » afin qu'il devienne « place Allen Moore Place », comme l'indique le document 1.**

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

- J. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU  
PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES  
D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 13 JUIN 2018.

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 13 juin, 2018 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 à 5.**

ADOPTÉE

## **SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ**

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

REÇUE

### **MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS**

#### **MOTION NO 72/5**

Motion du conseiller D. Deans  
Appuyée par le conseiller J. Harder

**Que le rapport de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. intitulé «Rapport annuel de 2017 de l'actionnaire de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.»; le rapport n° 15 de la Conseil de santé d'Ottawa; le rapport n° 16 du Comité de la vérification; le rapport n° 34 du comité des services communautaires et de protection ; le rapport n° 21 Comité de l'environnement et de la protection climatique ; le rapports n° 65A et 66 Comite de l'urbanisme rapport; le rapport n° 19 Commission du transport en commun et les rapports du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 22 juin 2018» et «Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 13 juin 2018» soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.**

## MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

### MOTION NO 72/6

Motion de la conseillère C. McKenney

Appuyée par le conseiller J. Leiper

**ATTENDU QUE** le festival Nostalgia est un événement de trois jours pendant lequel 19 groupes hommage feront revivre la musique des années 1970, 1980 et 1990;

**ATTENDU QUE** le festival Nostalgia se déroulera du vendredi 24 août 2018 au dimanche 26 août 2018 aux plaines LeBreton (1, place Vimy);

**ATTENDU QUE** l'organisateur du festival Nostalgia demande la permission de servir de l'alcool de 16 h à 23 h le 24 août et de 14 h à 23 h les 25 et 26 août;

**ATTENDU QUE** le paragraphe 3(2) du Règlement de l'Ontario 389/91, dans sa version modifiée, pris en application de la *Loi sur les permis d'alcool*, prévoit que les circonstances prescrites aux fins des permis de circonstance comprennent les événements spéciaux désignés comme des événements d'envergure municipale par un conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le Conseil, à sa réunion du 23 novembre 2016, a approuvé la définition d'« événement d'envergure municipale », soit un événement spécial unique ou récurrent, qui a lieu sur une propriété municipale ou privée, qui a d'importantes retombées économiques et commerciales pour les résidents et les communautés d'Ottawa ou de la région de la capitale nationale, et qui attire des participants et des visiteurs locaux, d'ailleurs au Canada ou de l'étranger et fait l'objet d'une couverture médiatique très diversifiée;

**ATTENDU QUE** le festival Nostalgia correspond à la définition d'« événement d'envergure municipale » approuvée par le Conseil;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil désigne le festival Nostalgia comme événement d'envergure municipale aux fins du permis de circonstance demandé par l'organisateur de l'événement en vertu du Règlement de l'Ontario 389/91 dans sa version modifiée.

ADOPTÉE

**MOTION NO 72/7**

Motion du maire J. Watson

Appuyée par le conseiller E. El-Chantiry

**ATTENDU QUE** la lutte contre la hausse de la violence par arme à feu à Ottawa constitue une priorité du Conseil municipal et de la Commission de services policiers d'Ottawa;

**ATTENDU QUE** le Service de police d'Ottawa termine la mise en œuvre d'un plan de recrutement de 75 agents de police sur trois ans, qui portera le nombre d'agents assermentés à Ottawa à 1 380 en 2018;

**ATTENDU QUE** le budget de 2018 de la Commission de services policiers d'Ottawa comprend une enveloppe budgétaire de trois ans, commençant en 2019, qui prévoit encore plus d'agents à l'avenir;

**ATTENDU QUE** l'inquiétude croissante concernant la hausse de la violence par arme à feu partout au pays a mené à l'annonce d'un programme de subvention du gouvernement fédéral pour soutenir la lutte contre celle-ci, doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars pour l'ensemble du pays, qui devrait être lancé en avril 2019;

**ATTENDU QUE** le maire d'Ottawa, le président de la Commission de services policiers d'Ottawa et le chef de police se sont réunis et ont convenus qu'il est dans l'intérêt des résidents et des quartiers exposés à la violence par arme à feu de commencer par embaucher 10 autres agents en 2018;

**ATTENDU QUE** le chef de police a indiqué que ces agents supplémentaires ne pourront vraisemblablement pas entrer en fonction avant octobre 2018;

**ATTENDU QUE** la Commission de services policiers d'Ottawa examinera, pendant sa réunion du 25 juin 2018, cette demande pour 10 nouveaux agents qui cause une pression financière sur le budget 2018 – estimée à 435 000 \$ en rémunération pour une partie d'année et à 225 000 \$ en frais ponctuels pour des véhicules et de l'équipement – que la Commission tentera d'absorber avec ses ressources existantes et dont les répercussions sur toute l'année seront incluses dans le budget provisoire 2019;

**ATTENDU QUE**, même si le Conseil municipal ne peut prendre d'engagement au sujet du budget pour un futur Conseil, il peut soutenir l'embauche de 10 nouveaux officiers en 2018;



**ATTENDU QUE** le directeur général des Services organisationnels et la trésorière municipale ont indiqué que, si le Conseil souhaitait appuyer l'embauche de 10 nouveaux officiers en 2018, la meilleure approche pour résorber la pression créée en 2018 qui ne peut être absorbée par les services policiers est que la Ville continue de combler toute insuffisance du budget approuvé de la Commission de services policiers d'Ottawa dans le cadre du rapport annuel sur le règlement;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal approuve l'augmentation du budget de la Commission de services policiers d'Ottawa pour accélérer l'embauche de 10 nouveaux agents de police en 2018, comme le décrit la présente motion, sous réserve de l'approbation de la Commission de services policiers d'Ottawa.

ADOPTÉE

#### MOTION NO 72/8

Motion du maire J. Watson  
Appuyée par la conseillère J. Harder

**ATTENDU QUE**, pendant le mandat 2018-2022 du Conseil, le Plan directeur des transports (PDT) sera révisé dans le cadre de la révision générale du Plan officiel (PO) à venir;

**ATTENDU QUE**, le 8 mars 2017, le Conseil municipal a demandé au personnel d'évaluer pleinement la faisabilité et la priorité relative de convertir le système de transport en commun rapide par autobus (TCRA) du Transitway Sud-Ouest en train léger pour relier Barrhaven à la Ligne de la Confédération dans les plus brefs délais – notamment en proposant diverses options de mise en œuvre (par exemple pour améliorer provisoirement le système de TCRA) et en prévoyant des services de transport en commun d'appoint pour les résidents de Barrhaven (par exemple, des espaces de parc-o-bus) – conformément au modèle d'abordabilité établi dans le Plan financier à long terme en matière de transport en commun, et que ce travail orientera la prochaine mise à jour du Plan directeur des transports et comprendra un examen des projets qui visent l'actuel réseau de transport en commun rapide, abordable et prioritaire;

**ATTENDU QUE** les études d'évaluation environnementale réalisées pour le

**train léger entre Blair et Trim, entre Bayview et Moodie, et entre Moodie et Kanata, y compris le prolongement entre le Centre Canadian Tire et Stittsville, ont préparé la Ville à négocier avec les gouvernements provincial et fédéral lorsque des programmes supplémentaires de financement des infrastructures de transport en commun sont annoncés;**

**ATTENDU QUE la future conversion du système de TCRA en train léger à Barrhaven (qui utilisera le couloir du Transitway Sud-Ouest) concerne le seul tronçon important du réseau ultime du PDT entièrement situé à l'intérieur des limites géographiques d'Ottawa pour lequel aucune étude d'évaluation environnementale n'a été faite;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le transfert de 600 000 \$ au compte des études d'évaluation environnementale pour le transport en commun rapide 2018, dont 366 000 \$ des redevances d'aménagement, et 234 000 \$ du fonds de réserve pour immobilisations du Service de transport en commun.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve que soit immédiatement entreprise une étude d'évaluation environnementale de la conversion du système de TCRA en train léger à Barrhaven, de sorte que les résultats préliminaires puissent être examinés dans la prochaine révision du PDT et pris en compte pour la prochaine phase d'investissements municipaux dans le transport en commun, que les travaux immédiats soient financés par le fonds de réserve pour immobilisations du Service de transport en commun et les redevances d'aménagement, et que si d'autres fonds sont requis, que le solde puisse être examiné pendant le processus de budget provisoire d'immobilisations 2019.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal délègue au directeur général des transports le pouvoir d'approuver l'énoncé des travaux pour l'évaluation environnementale, en consultation avec les présidents du Comité de l'urbanisme et du Comité des transports, pour accélérer la publication de la demande de propositions et rendre compte au Comité des transports de l'échéancier prévu.**

ADOPTÉE

## **MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

### **MOTION NO 72/9**

Motion de Conseiller R. Brockington  
Appuyée par Conseiller S. Qadri

**Que les règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour éviter un nouveau retard dans la mise en œuvre et étant donné que le conseiller du quartier ne peut pas assister à la réunion du Conseil du 11 juillet.**

**ATTENDU QUE** l'avenue Viscount est située en face de l'Hôpital Royal Ottawa, et que malgré l'établissement d'une zone de stationnement interdit en 2017, les résidents locaux continuent d'exprimer des préoccupations en matière de sécurité et de voir des membres du personnel hospitalier garer leur voiture sur cette rue toute la journée et à long terme, y compris des voitures affichant un permis de stationnement accessible et qui restent garées plus longtemps que la limite permise de quatre heures;

**ATTENDU QUE** les résidents demandent que la zone actuelle de stationnement interdit sur le côté ouest de l'avenue Viscount, depuis l'avenue Carling jusqu'à la première ruelle privée, soit environ 38 mètres au sud de l'avenue Carling, soit modifiée et devienne une zone d'arrêt interdit;

**ATTENDU QU'**à la suite de la Politique de modification de la réglementation du stationnement sur rue approuvée par le Conseil le 12 avril 2017, contrairement à d'autres changements aux zones de stationnement sur rue, les demandes de la collectivité portant sur l'établissement de zones d'arrêt interdit ne peuvent être approuvées par les Services de la circulation en vertu de pouvoirs délégués étant donné les répercussions sur la disponibilité du stationnement pour les personnes munies d'un permis de stationnement accessible;

**ATTENDU QUE** le conseiller du quartier a sollicité l'apport du Comité consultatif sur l'accessibilité de la Ville concernant le changement proposé, étant donné que le passage à une zone d'arrêt interdit réduirait de quatre le nombre de places de stationnement accessible sur l'avenue Viscount;

**ATTENDU QUE**, lors de sa réunion du 19 juin 2018, le Comité consultatif sur l'accessibilité a appuyé la demande du conseiller du quartier pour l'établissement d'une zone d'arrêt interdit sur l'avenue Viscount et a demandé

au conseiller du quartier de travailler avec le personnel de l'hôpital afin de trouver une solution pour remplacer les quatre places de stationnement touchées;

**ATTENDU QUE** le stationnement accessible hors rue est disponible pour le personnel et les visiteurs de l'Hôpital Royal Ottawa et que le conseiller du quartier est prêt à travailler avec le personnel de l'hôpital pour trouver des solutions;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil approuve l'établissement d'une zone d'arrêt interdit sur le côté ouest de l'avenue Viscount, depuis l'avenue Carling jusqu'à un point situé à 38 mètres au sud de l'avenue Carling.

ADOPTÉE

#### MOTION NO 72/10

Motion de Conseillère M. Wilkinson  
Appuyée par Conseiller A. Hubley

**IL EST RÉSOLU QUE** les *règles de procédure* soient suspendues afin de fournir une confirmation aux cyclistes dès que possible.

**ATTENDU QUE** le personnel de la Ville a examiné la demande visant à réserver quelques places de stationnement au parc Andrew-Haydon pour les personnes qui traversent la Ceinture de verdure en voiture et puis se rendent au travail à vélo, raccourcissant ainsi leur trajet en vélo, et

**ATTENDU QUE** le personnel, en réponse à une demande (inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 27 juin), a désigné un parc de l'avenue Carling où dix des 50 places de stationnement pourraient être réservées pour cette utilisation;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Comité des transports examine la demande des automobilistes/cyclistes qui vivent à l'extérieur de la Ceinture de verdure et qui travaillent au centre d'Ottawa lors de sa réunion en août et

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE**, dans l'intervalle, et jusqu'à ce qu'une décision finale ait été rendue sur ce point, l'on fournisse aux automobilistes/cyclistes qui utilisent le parc Andrew-Haydon (maximum de 10) une carte leur permettant de se

**stationner à l'emplacement sur l'avenue Carling pendant les jours de travail prévus à condition que cette carte soit placée sur le tableau de bord de leur voiture.**

La motion visant la suspension des règles de procédure afin de permettre l'examen de la motion susmentionnée est ADOPTÉE.

La motion de renvoi suivante est présentée au Conseil :

**MOTION NO 72/11**

Motion du Maire J. Watson  
Appuyée par Conseiller S. Moffatt

**Que cette question soit renvoyée au Comité des transports.**

ADOPTÉE avec la dissidence de la conseillère M. Wilkinson

**AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)**

**MOTION**

Motion de : Conseiller D. Chernushenko  
Appuyée par : Maire J. Watson

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa, en collaboration avec le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario, est en train de construire une passerelle essentielle pour piétons et cyclistes au-dessus du canal Rideau, entre l'avenue Fifth dans le Glebe et la rue Clegg dans le Vieil Ottawa-Est;**

**ATTENDU QUE le conseiller du quartier a terminé le processus public d'attribution de nom qui comprenait un appel à tous par le biais d'un formulaire en ligne et de la communication directe avec le bureau du conseiller;**

**ATTENDU QUE 141 propositions ont été soumises par le public, ce qui a donné 86 suggestions uniques et une liste restreinte de 70 soumissions respectant les lignes directrices sur les dénominations commémoratives de la Ville;**

**ATTENDU QU'un Comité sur les dénominations, composé du conseiller de quartier, d'un membre du conseil d'administration de chacune des trois associations communautaires avoisinantes – Vieil Ottawa-Est, Vieil Ottawa-Sud et Glebe – d'un non-membre du conseil d'administration de chaque quartier respectif recommandé par son association communautaire respective et d'un représentant du Bureau du maire, a été créé pour passer en revue toutes les soumissions publiques;**

**ATTENDU QUE le Comité sur les dénominations a raccourci la liste à six noms, qui ont été vérifiés par la Ville aux fins de clarté et pour empêcher la répétition, ce qui a entraîné le retrait d'un nom de la liste;**

**ATTENDU QUE le Comité sur les dénominations a recommandé que la passerelle du canal Rideau soit nommée « Passerelle Flora Footbridge » d'après Flora MacDonald, une politicienne pionnière canadienne et la première femme ministre des affaires étrangères du Canada, une femme humanitaire au pays et à l'étranger, capable de jeter des ponts entre les partis politiques et les cultures;**

**ATTENDU QUE Flora MacDonald a vécu plusieurs décennies à côté de l'emplacement de la passerelle et a souvent fait du patinage de vitesse sur le canal Rideau;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve que la passerelle du canal Rideau reliant l'avenue Fifth et la rue Clegg soit nommée « Passerelle Flora Footbridge ».**

#### **MOTION**

Motion de : Maire J. Watson

Appuyée par : Conseillère C. McKenney

**ATTENDU QUE, le 10 mai 2017, dans le cadre de son approbation du Projet de réfection de la rue Elgin, le Conseil municipal a demandé au personnel de trouver des solutions pour créer des places de stationnement temporaires supplémentaires à proximité de la rue Elgin durant les travaux et a habilité le directeur général des Travaux publics et de l'Environnement, pour la durée des travaux sur la rue Elgin, à décider des dates et des heures auxquelles le stationnement sera gratuit à l'hôtel de ville;**

**ATTENDU QUE** le stationnement sera gratuit au garage de stationnement de l'hôtel de ville situé au 110, avenue Laurier les soirs de semaine (après 18 h) et les fins de semaine pendant la phase des travaux majeurs sur la rue Elgin en 2019, ce qui a pour but d'aider à compenser les effets de la suppression des places de stationnement sur rue le long de la rue Elgin pendant cette période;

**ATTENDU QU'**avant la fermeture complète de la rue en 2019, des fermetures partielles de rue sont déjà en vigueur sur la rue Elgin et sur certaines rues secondaires et se poursuivront au cours de 2018 en raison des travaux entrepris par Bell Canada et Hydro Ottawa;

**ATTENDU QUE** les fermetures de rue actuelles ont déjà une incidence sur le stationnement pour les clients des commerces de la rue Elgin et

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du stationnement gratuit en soirée et les fins de semaine à l'Hôtel de Ville à compter de juillet plutôt que d'attendre en 2019 entraînerait une perte de recettes de stationnement de 77 000 \$ et donc une diminution de la contribution au fonds de réserve pour le stationnement;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal approuve la mise en œuvre du stationnement gratuit au garage de stationnement de l'hôtel de ville situé au 110, avenue Laurier les soirs de semaine (après 18 h) et les fins de semaine à compter du 14 juillet et jusqu'à l'achèvement des travaux majeurs sur la rue Elgin, comme décrit dans la présente motion.

#### **AVIS D'INTENTION**

Avis d'intention de la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa de tenir son assemblée générale annuelle lors de la réunion du Conseil municipal du 11 juillet 2018.

## MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

### MOTION NO 72/12

Motion de Conseiller D. Deans  
Appuyée par Conseillère J. Harder

**Que les règlements municipaux inscrits à l'ordre du jour sous le titre « Motion de présentation de règlements, Trois lectures » soient lus et adoptés; et**

**Que les règles de procédure soient suspendues pour autoriser l'ajout à l'ordre du jour d'un règlement municipal intitulé « Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1569 et le 1573, rue Laperriere ».**

ADOPTÉE

## RÈGLEMENT

### TROIS LECTURES

- 2018-209. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à percevoir un impôt extraordinaire annuel sur les terrains pour lesquels des prêts ont été consentis aux termes de la *Loi sur le drainage au moyen de tuyaux*, L.R.O. 1990, chapitre T.8.
- 2018-210. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (avenue Lafontaine, chemin Frank Kenny, chemin Greenbank, chemin Cambrian, avenue Parkdale, avenue Burnside, rue Norice, chemin Leitrim, rue Rochester, rue Preston, rue Bridge, avenue Greenfield, chemin McArton, promenade Thomas A. Dolan, promenade Prince of Wales).
- 2018-211. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2007-338, dans sa version modifiée, afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux à l'Unité des agents de sécurité spéciaux de la Direction générale des transports.



- 2018-212. Règlement de la Ville d'Ottawa affectant certains agents d'application des règlements municipaux à l'application des dispositions du *Règlement municipal sur les égouts* et à l'abrogation du Règlement n° 2012-5.
- 2018-213. Règlement de la Ville d'Ottawa affectant certains agents d'application des règlements municipaux à l'application des dispositions du *Règlement municipal sur le raccordement des égouts* et à l'abrogation du Règlement n° 2016-6.
- 2018-214. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (rue Abbott Est, terrasse Ego, rue Clintonia, avenue Honeylocust).
- 2018-215. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots certains terrains du plan 4M-1559 situés sur le cercle Avro, la place Lysander et la voie du Chêne.
- 2018-216. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2001-17 afin d'affecter certains inspecteurs, agents des normes foncières et agents d'application des règlements municipaux à la Direction des services du Code du bâtiment du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance.
- 2018-217. Règlement de la Ville d'Ottawa fermant une partie non fréquentée du chemin Trim à Ottawa.
- 2018-218. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2018-219. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie des terrains ayant pour désignation municipale les 175 et 375, chemin March Valley.
- 2018-220. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin le changer les dispositions de zonage relatives au retrait de cour avant minimal pour la promenade Island Park, le croissant Island Park et l'avenue Harmer Sud.
- 2018-221. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250

afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 4791, rue Bank.

- 2018-222. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-449 concernant une modification administrative mineure.
- 2018-223. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignation municipale le 929, chemin Richmond et le 108, avenue Woodroffe.
- 2018-224. Règlement de la Ville d'Ottawa ajoutant un site particulier au volume 2b du Plan officiel de la Ville et mettant à jour le volume 2a pour le secteur des stations de train léger Cleary et New Orchard.
- 2018-225. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dans le secteur des stations de train léger Cleary et New Orchard.
- 2018-226. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin d'élargir la zone sous-jacente de quartiers établis dans les secteurs du lac Dow, de Lindenlea, d'Overbrook et de Vanier.
- 2018-227. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de modifier la zone sous-jacente de plaine inondable en fonction des mises à jour de la phase 2 à la cartographie des zones inondables.
- 2018-228. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de modifier la zone sous-jacente de plaine inondable en fonction des mises à jour de la phase 2 à la cartographie des plaines inondables pour les terrains ayant pour désignation municipale les 320 et 450, promenade Huntmar, le 8351 promenade Campeau et certaines parcelles sans adresse.
- 2018-229. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 2548, chemin Eighth Line.
- 2018-230. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2016-303 concernant une modification administrative mineure.
- 2018-231. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2003-446

concernant une modification administrative mineure.

2018-232. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-92 concernant une modification administrative mineure.

2018-233. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-448 concernant une modification administrative mineure.

2018-234. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 255, rue MacKay.

2018-235. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1569 et le 1573, rue Laperriere.

ADOPTÉE

## **RÈGLEMENT DE RATIFICATION**

### **MOTION NO 72/13**

Motion de la conseillère D. Deans  
Appuyée par conseillère J. Harder

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement 2018-236 ratifiant les délibérations du Conseil du 27 juin 2018.**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le Conseil ajourne la séance à 13 h 52.

**GREFFIER**

**MAIRE**